



HAND ACTU

IDF

l'actualité du handball francilien
n°48 - 21 juin 2019

LIGUE ÎLE DE FRANCE

FFHANDBALL



Informations sur l'intersaison 2019

La présente note n'est pas une circulaire administrative ; elle ne remplace pas non plus les règlements fédéraux.

Cette note a vocation exclusivement à présenter les nouveautés informatiques 2019.

La saison administrative 2019-20 est ouverte dans Gesthand depuis le 4 juin 2019. Toutes les opérations d'intersaison peuvent être réalisées à partir de cette date.

RÉAFFILIATIONS - RAPPEL

Les ré-affiliations seront automatiquement reconduites dans Gesthand à compter du 4 juin 2019 pour tous les clubs affiliés lors de la saison 2018-2019.

Il est **IMPERATIF** que les clubs mettent à jour, y compris en cours de saison, toutes les informations concernant leur structure (dans l'onglet « mon club » nom de l'association, adresse du siège, ET dans onglet « organe » saisir la composition de Bureau : président, trésorier, secrétaire (possibilité aussi de saisir la composition des commissions quand elles existent).

LICENCES – RAPPELS RGPD

Depuis 2018-2019, les conditions générales d'adhésion soumises aux licenciés ont été ajustées pour répondre à la nouvelle réglementation.

Il a notamment été distingué :

- l'utilisation de l'adresse électronique du licencié par la fédération, sa ligue ou son comité : celle-ci est comprise dans l'adhésion à la FFHandball,
- l'utilisation de cette même adresse électronique au profit de partenaires de la fédération : le licencié doit expressément donner son consentement en cochant la case dédiée,
- l'utilisation de l'image collective (au moins 3 licenciés identifiables) : le licencié peut refuser son exploitation par la fédération, sa ligue ou son comité en cochant la case dédiée.

MUTATIONS

La période officielle des mutations court du 1^{er} juin au 31 juillet 2019.

À compter du 1^{er} août 2019, les mutations seront considérées comme hors période et une licence de type D devra être délivrée aux licenciés mutant hors période sans justificatif mais avec une lettre de non-opposition du club quitté. A défaut d'opposition dans un délai de 7 jours, le club quitté est réputé ne pas s'opposer à la mutation hors période.

Dans le cadre de la mise en conformité avec le RGPD, le nouveau club ne peut plus accéder automatiquement à l'adresse électronique personnelle du licencié dont il demande la mutation. Il appartient à ce club de demander son adresse électronique individuelle au nouveau licencié afin que le courriel permettant de finaliser la demande de licence lui soit envoyé.

Rappel : un blocage est ajouté au-delà de cinq licenciés sur une même adresse, pour limiter les risques de spams.

sommaire

Informations administratives

- informations sur l'intersaison 2019 p. 1

Excellence sportive

- résultats des finalités nationales des intercomités (8-9/06) p. 3

Championnats de France

- classement des clubs franciliens p. 4

Commissions

- discipline
 - réunions du 14/05, 21/05 & 4/06 p. 5
 - gymnases sans colle p. 7

annuaire ligue 2018-2019 disponible sur le site

<http://handball-idf.com/index.php/la-ligue/textes-reglementaires>



FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
tél : 01 56 70 74 74

5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com

facebook : [ligueIDFhandball](https://www.facebook.com/ligueIDFhandball)

twitter : [@IdFhandball](https://twitter.com/IdFhandball)

Toute demande de mutation gratuite doit être correctement renseignée dans Gesthand pour pouvoir être prise en compte :

- références réglementaires invoquées par le club demandeur et justificatifs téléchargés,
- vérification par la ligue concernée avant la qualification,
- validation définitive par la fédération.

Aucune demande de gratuité de la mutation ne sera prise en compte une fois que la licence aura été qualifiée.

TOUTES LES MUTATIONS DEVRONT ÊTRE RÉGLÉES FINANCIÈREMENT. La ligue procédera dans un 2^e temps au remboursement (soit direct soit par le biais d'un avoir) de ces demandes de mutation gratuite (après validation par la fédération).

Par ailleurs, il est rappelé que toute demande de mutation se fait dans Gest'hand et doit être transmise à la ligue via la fiche de circulation (cf fin de journal).

Rappel sur la CMCD pour les techniciens et/ou juges-arbitres mutés :

Tout juge-arbitre ou technicien, sous réserve qu'il soit répertorié comme tel dans Gesthand au moment de la mutation, reste par défaut comptabilisé au titre de la CMCD dans le club quitté, même si sa licence est établie au nom du club d'accueil.

Pour que le club d'accueil bénéficie des droits CMCD d'un juge-arbitre ou technicien muté, il lui appartient d'obtenir l'accord écrit du club quitté sur le formulaire type fédéral et de faire enregistrer au plus tard le 31 décembre, par la ligue concernée ou la fédération, le changement dans Gesthand.

Transfert international

Il est impératif que toute demande de création de licence pour un licencié ayant précédemment évolué à l'étranger (peu importe son âge, sa nationalité et la saison concernée) fasse l'objet d'une demande de transfert international.

À défaut, le club fautif s'expose à :

- Une amende financière (pouvant aller jusqu'à 10.000€ de la part de l'EHF ou l'IHF),
- La perte par pénalité de tous les matchs officiels disputés par le joueur qualifié à tort sans transfert.

À cet effet, le club demandeur doit :

- Sur l'onglet « licence » :
 - cocher la case « demande de transfert international »,
 - mentionner le pays et la saison concernés,
 - valider en bas de page,
- Sur l'onglet spécifique « transfert international » qui se crée automatiquement :
 - renseigner tous les champs nécessaires à la FFHandball pour pouvoir lancer la demande auprès de la fédération quittée et de l'EHF ou IHF.

CONVENTIONS ENTRE CLUBS

Comme en 2018-19, la procédure a été assouplie :

- les clubs peuvent saisir, dans leurs listes, des joueurs et/ou officiels dont les demandes de licences ont été validées mais sans que ces licences soient forcément déjà qualifiées,
- les listes ne sont plus désormais que validées par les clubs eux-mêmes,
- seul le club pilote est habilité à saisir et valider une liste d'officiels et/ou de joueurs,
- l'autorisation de participer valablement à une compétition officielle intervient à J+1 après la date de saisie et enregistrement sur une liste (bien entendu, le licencié devra être qualifié le jour du match).

Comme chaque saison, une procédure informatique spécifique sera diffusée courant de l'été.

ARBITRAGE

> Juges-arbitres

Les changements de noms des groupes de juges-arbitres vont être transposés automatiquement dans Gesthand.

Pour rappel, les correspondances sont les suivantes :

Anciens groupes jusqu'en 2017-18	Groupes en 2018-2019	Nouveaux groupes à compter de 2019-2020
G1	JA Élite	JA Élite
G2	JA Pré-élite	
G3	JA Fédéral	JA Fédéral
G4	JA Secteur	

Les groupes territoriaux sont inchangés.

Par ailleurs, le juge-superviseur national devient « accompagnateur national » et le juge-superviseur territorial devient « accompagnateur territorial ».

En cours de validation et de création « animateur territorial » et « animateur national ».

> CMCD domaine école d'arbitrage

Rappel des obligations en vigueur dans ce nouveau domaine (le seul obligatoire au niveau national) :

DOMAINE ÉCOLE D'ARBITRAGE (licences blanches non acceptées)
Toute division nationale
En 2019-2020 : <ul style="list-style-type: none">• de 1 à 3 équipes U13 à U18** : 2 juges-arbitres jeunes T3-T2-T1*,• plus de 3 équipes U13 à U18** : 4 juges-arbitres jeunes T3-T2-T1*.
En 2020-21 : <ul style="list-style-type: none">• de 1 à 3 équipes U13 à U18** : 2 juges-arbitres jeunes T3-T2-T1*,• de 4 à 6 équipes U13 à U18** : 4 juges-arbitres jeunes T3-T2-T1*,• plus de 6 équipes U13 à U18** : 6 juges-arbitres jeunes T3-T2-T1.
+ Un animateur école d'arbitrage (EA) qualifié ***
+ Deux accompagnateurs EA qualifiés, ayant effectué 5 accompagnements de JAJ ***
* Référencés et validés dans Gesthand, et ayant effectué 5 arbitrages. Pour les tournois, 2 arbitrages maximum seront pris en compte
** engagées dans un championnat de jeunes territorial de type régional
*** Il est possible de cumuler les deux fonctions (dans ce seul cas, licence blanche acceptée); toutefois une seule sera prise en compte au titre de la CMCD

LE SUPPORT GESTHAND ET L'UTILISATION DE TICKETS

Pour rappel, la fédération a mis en place un système de gestion de « ticket » qui se trouve sur la page d'accueil du site FFHandball. Chaque demande d'aide se voit attribuer un numéro de ticket unique qui permet de suivre en ligne sa progression et les réponses apportées.

Les demandes remontées dans le support ne doivent concerner que des problèmes techniques (et non des questions réglementaires ou de procédure informatique : pour cela il convient de consulter les guides utilisateurs Gesthand disponibles en ligne).

RÉSULTATS DES FINALITÉS NATIONALES week-end du 8-9 juin

CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ à Orléans	CHALLENGE DE FRANCE MASCULIN à Bourges
<p>POULE A</p> <p>Guadeloupe 10 – 26 Pyrénées-Atlantiques Côte-d'Or 20 – 18 Seine-et-Marne Guadeloupe 20 – 19 Côte-d'Or Pyrénées-Atlantiques 28 – 14 Seine-et-Marne Guadeloupe 18 – 24 Seine-et-Marne Pyrénées-Atlantiques 18 – 16 Côte-d'Or</p> <p>classement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pyrénées-Atlantiques 2. Seine-et-Marne 3. Côte-d'Or 4. Guadeloupe 	<p>POULE A</p> <p>Ain 18 – 24 Corse Ain 14 – 25 Hauts-de-Seine Ain 20 – 18 Martinique Corse 21 – 26 Hauts-de-Seine Corse 22 – 18 Martinique Hauts-de-Seine 19 – 12 Martinique</p> <p>classement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Hauts-de-Seine 2. Corse 3. Ain 4. Martinique
<p>POULE B</p> <p>La Réunion 17 – 24 Val-de-Marne Gironde 24 – 17 Seine-S'-Denis La Réunion 15 – 24 Gironde Val-de-Marne 19 – 15 Seine-S'-Denis La Réunion 17 – 22 Seine-S'-Denis Val-de-Marne 12 – 21 Gironde</p> <p>classement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Gironde 2. Val-de-Marne 3. Seine-S'-Denis 4. La Réunion 	<p>POULE B</p> <p>Cher 18 – 23 Orne Cher 18 – 19 Landes Cher 21 – 26 Guadeloupe Orne 18 – 16 Landes Orne 18 – 19 Guadeloupe Landes 15 – 17 Guadeloupe</p> <p>classement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Guadeloupe 2. Orne 3. Landes 4. Cher
<p>FINALITÉS DE CLASSEMENT</p> <p>places 7-8 Guadeloupe 19 – 15 La Réunion</p> <p>places 5-6 Côte-d'Or 15 – 23 Seine-S'-Denis</p> <p>demi-finales Pyrénées-Atlantiques 21 – 20 Val-de-Marne Gironde 19 – 13 Seine-et-Marne</p> <p>places 3-4 Val-de-Marne 20 – 22 Seine-et-Marne</p> <p>places 1-2 Pyrénées-Atlantiques 13 – 29 Gironde</p>	<p>FINALITÉS DE CLASSEMENT</p> <p>places 7-8 Martinique 16 – 25 Cher</p> <p>places 5-6 Ain 23 – 13 Landes</p> <p>demi-finales Hauts-de-Seine 26 – 17 Orne Guadeloupe 16 – 22 Corse</p> <p>places 3-4 Orne 32 – 16 Guadeloupe</p> <p>places 1-2 Hauts-de-Seine 17 – 21 Corse</p>



Sélection fém. de la Seine-et-Marne
3^e du championnat de France



Sélection fém. du Val-de-Marne
4^e du championnat de France



Sélection fém. de la Seine-S'-Denis
5^e du championnat de France



Sélection masc. des Hauts-de-Seine
2^e du challenge de France



résultats nationaux des clubs franciliens

MOINS DE 18 ANS FÉMININS

Championnat Garçonnet

CSM Finances : éliminé en ¼ de finale

Ent. Noisy/Gagny : éliminé en 1/8^e de finale

Championnat Élite

Stella Sports S^t-Maur : éliminé en ¼ de finale

Ent. Aulnay/Blanc-Mesnil : éliminé en 1/8^e de finale

Championnat Excellence

Issy-Paris Hand : éliminé en ¼ de finale

CM Aubervilliers : éliminé en 1/8^e de finale

Challenge Honneur

HBC Serris VE : sur le podium ! (3^e place)

Cergy HB : éliminé en ¼ de finale

CSA Kremlin-Bicêtre : éliminé en 1/8^e de finale

Clubs non qualifiés pour les phases finales

Ent. Palaiseau Ouest Essonne : 3^e de la poule 4 du Challenge de France

Ent. Paris Galaxy : 4^e de la poule 4 du Challenge de France

Villemomble HB : 5^e de la poule 4 du Challenge de France

Ent. Fém. Centre Yvelines : 4^e de la poule 5 du Challenge de France

HB Brie 77 : 2^e de la poule 6 du Challenge de France

ES Montgeron : 3^e de la poule 6 du Challenge de France

ASV Chatenay-Malabry : 5^e de la poule 6 du Challenge de France

Ent. CAP 78 : 6^e de la poule 7 du Challenge de France

MOINS DE 18 ANS MASCULINS

Championnat Falcony

Ent. Pontault-Combault / Torcy sur le podium ! (3^e place)

Tremblay-en-France HB : éliminé en ¼ de finale

US Créteil : éliminé en 1/8^e de finale

Ent. Massy Ouest Essonne : éliminé en 1/8^e de finale

Championnat Élite

Ent. Paris Galaxy : vice-champion !

Ent. Livry-Gargan/Montfermeil : au pied du podium (4^e place)

Bois-Colombes SHB : éliminé en 1/8^e de finale

US Ivry : éliminé en 1/8^e de finale

Championnat Excellence

Villemomble HB : éliminé en ¼ de finale

Challenge Honneur

Ent. St-Quentin-en-Yvelines / Versailles Grand Parc sur le podium (3^e place)

Ent. St-Maur / Maisons-Alfort : éliminé en ¼ de finale

Clubs non qualifiés pour les phases finales

Ent. Métropole 78 : 6^e de la poule 4 du Challenge de France

AC Boulogne-Billancourt : 3^e de la poule 5 du Challenge de France

Ent. Élite 95 : 4^e de la poule 5 du Challenge de France

AS St-Mandé : 5^e de la poule 5 du Challenge de France

NATIONALE 3 MASCULINE

poule 3

ASA Maisons-Alfort : 2^e place, accession N2 via barrages

Stade de Vanves : 3^e place

Issy HB Masc. : 4^e place

CSA Kremlin-Bicêtre : 5^e place

FB2M : 7^e place

Paris SC : 9^e place

Morsang-Fleury HB : 12^e place, relégation sportive en pré-nationale

poule 4

Rueil AC : 2^e place, accession N2 via barrages

Villemomble HB : 3^e place

CSM Puteaux : 4^e place

Élite Val-d'Oise 1B : 6^e place

Marolles HB : 7^e place,

Ent. Plesséenne HB : 9^e place

Le Chesnay YHB : 10^e place, relégation sportive en pré-nationale

poule 5

Massy EHB 1B : 1^e place, accession N2

Montfermeil HB : 2^e place

Ent. Asnières / Colombes : 3^e place

S^t-Michel Sports : 4^e place

Stella Sports S^t-Maur : 5^e place

AS S^t-Mandé : 7^e place

Bois-Colombes Sports : 9^e place

Plaisir HBC : 10^e place, relégation sportive en pré-nationale

NATIONALE 2 FÉMININE

poule 3

Cergy HB : 1^e place, accession N1

ES Colombienne : 2^e place, accession N1 via barrages

Paris SG : 3^e place

Stella Sports S^t-Maur 1B : 6^e place

AS Montigny-le-Bretonneux : 8^e place

poule 4

Villemomble HB : 3^e place

HBC Conflans : 4^e place

USM Malakoff : 6^e place

CM Aubervilliers : 9^e place

Villiers EC : 11^e place, relégation sportive en N3R

poule 5

HBC Serris VE : champion de France, accession N1

Aulnay HB 1B : 10^e place, relégation sportive en N3R

US Ormesson : 11^e place, relégation sportive en N3R

NATIONALE 2 MASCULINE

poule 3

Savigny HB91 : 1^e place, accession N1

Tremblay-en-France HB 1B : 2^e place

AS St-Ouen-l'Aumône : 4^e place

HBC Serris VE : 9^e place

US Lagny-Montévrain : 12^e place, relégation sportive en N3

poule 4

HBC Livry-Gargan : 1^e place, accession N1

US Ivry 1B : 2^e place

NATIONALE 1 FÉMININE

poule 2

Val-d'Orge HB : 2^e place

US Alfortville : 5^e place

US Palaiseau : 8^e place

Issy-Paris Hand 1B : 12^e place, relégation sportive en N2

poule 3

Ent. Noisy / Gagny 1B : 10^e place, relégation sportive en N2

Aulnay HB : 12^e place, relégation sportive en N2

NATIONALE 1 MASCULINE

poule 1 des play-downs

Torcy HB MLV : 6^e place

Paris-S^t-Germain HB 1B : 7^e place

US Créteil 1B : 10^e place, relégation sportive en N2

Réveil de Nogent HB : 11^e place, relégation sportive en N2

poule 2 des play-downs

AC Boulogne-Billancourt : 2^e place

Élite Val-d'Oise : 6^e place

D2 FÉMININE

play-offs

Stella Sports S^t-Maur : 7^e place

play-downs

Ent. Noisy-le-Grand / Gagny : 6^e place, relégation sportive en N1

LNH PROLIGUE

US Créteil : vice-champion de France

Massy EHB : 5^e place

LFH

Issy-Paris Hand : 1^{re} place des play-downs

LNH LIDL STARLIGUE

CHAMPION DE FRANCE : PARIS-S^T-GERMAIN HB

Tremblay-en-France HB : 9^e place

US Ivry : 12^e place

UMS Pontault-Combault : 14^e place, relégation sportive en LNH ProLigue

discipline

Réunion du 14/05/2019

COMMISSION
DISCIPLINE
TERRITOIRE
ÎLE DE FRANCE



ES Brunoy

Dossier 208

Joueur

Match : ES Brunoy vs Paris UC (plus de 16 ans masc., pré-nationale, play-offs) / Motif : n'a pas obtempéré au coup de sifflet de l'arbitre /

Moment : pendant match / Qualification : irrégularité grossière /

Article : 20.1, annexe 3D

Sanction : 2 dates de suspension dont 1 avec sursis / Période probatoire : 4 mois

Dossier 209

Joueur

Match : ES Brunoy vs Paris UC (plus de 16 ans masc., pré-nationale, play-offs) / Motif : n'a pas obtempéré au coup de sifflet de l'arbitre /

Moment : pendant match / Qualification : irrégularité grossière /

Article : 20.1, annexe 3D

Sanction : 2 dates de suspension dont 1 avec sursis / Période probatoire : 4 mois

Dossier 216

Club

Match : ES Brunoy vs Paris UC (plus de 16 ans masc., pré-nationale, play-offs) / Motif : propos sexistes envers le corps arbitral / Moment :

pendant match / Qualification : attitude antisportive grossière /

Article : 20.1, annexe 4F

Sanction : 1 date de huis-clos / Période probatoire : 6 mois

Paris SG

Dossier 210

Joueur

Match : Paris SG vs Ent. Massy Ouest Essonne (moins de 15 ans masc., élite, poule A) / Motif : agression involontaire à l'encontre d'un adversaire /

Moment : pendant match / Qualification : conduite grossière envers adversaire /

Article : Article 20.1, annexe 3D

Sanction : 1 date de suspension avec sursis / Période probatoire : 4 mois

AS Bondy

Dossier 223

Club

Match : AS Bondy vs Paris SC 1C (plus de 16 ans masc., honneur, poule B) / Motif : le club n'a pas été assez vigilant /

Moment : pendant match / Qualification : attitude antisportive grossière /

Article : 20.1, annexe 4C

Sanction : 1 date de huis-clos avec sursis / Période probatoire : 4 mois

Réunion du 21/05/2019

AS S'-Ouen-l'Aumône

Dossier 206

Président

Match : Ent. HB Ouest Yvelines vs AS S'-Ouen-l'Aumône (moins de 15 ans masc., élite, poule B) / Motif : a pénétrer sur le terrain sans y avoir été invité, a insulté l'arbitre avec une attitude agressive / Moment : pendant match / Qualification : attitude antisportive grossière / Article : 20.1, annexe 4F

Sanction : 4 dates de suspension / Période probatoire : 6 mois

CSM Bonneuil

Dossier 211

Responsable de salle

Match : CSM Bonneuil vs Ent. Cellois / Louveciennes (plus de 16 ans masc., honneur, poule C) / Motif : n'est pas intervenu / Moment : pendant match / Qualification : manquement à sa charge / Article : 20.1, annexe 7M

Sanction : 2 dates de suspension dont 1 avec sursis / Période probatoire : 6 mois

Dossier 219

Joueur

Match : CSM Bonneuil vs Ent. Cellois / Louveciennes (plus de 16 ans masc., honneur, poule C)

Sans suite

Dossier 221

Club

Match : CSM Bonneuil vs Ent. Cellois / Louveciennes (plus de 16 ans masc., honneur, poule C) / Motif : les joueurs des deux bancs sont entrés sur le terrain pour en découdre / Moment : pendant match / Qualification : violence grave collective / Article : 20.1, annexe 5F

Sanction : 1 point de retrait (championnat 2019-2020) / Période probatoire : 9 mois

Ent. Cellois / Louveciennes

Dossier 220

Joueur

Match : CSM Bonneuil vs Ent. Cellois / Louveciennes (plus de 16 ans masc., honneur, poule C) / Motif : l'altercation sans coup avec un adversaire a entraîné le débordement des joueurs et du public / Moment : pendant match / Qualification : attitude antisportive grossière / Article : 20.1, annexe 4F

Sanction : 2 dates de suspension dont 1 avec sursis / Période probatoire : 6 mois

Dossier 222

Club

Match : CSM Bonneuil vs Ent. Cellois / Louveciennes (plus de 16 ans masc., honneur, poule C) / Motif : les joueurs des deux bancs sont entrés sur le terrain pour en découdre / Moment : pendant match / Qualification : violence grave collective / Article : 20.1, annexe 5F

Sanction : 1 point de retrait (championnat 2019-2020) / Période probatoire : 9 mois

Torcy HB MLV

Dossier 224

Joueur / capitaine

Match : Ent. Paris UC / Stade Français vs Torcy HB MLV (moins de 17 ans masc., excellence, poule A) / Motif : menaces réitérées envers l'arbitre / Moment : pendant match / Qualification : manquement grave à la morale sportive / Article : 20.1, annexe 2D

Sanction : 6 dates de suspension / Période probatoire : 6 mois

Réunion du 4/06/2019

HBC du Loing

Dossier 207

Joueur

Match : HBC du Loing vs Savigny HB91 1B (plus de 16 ans masc., excellence, poule C) / Motif : s'est emporté après une décision de l'arbitre / Moment : pendant match / Qualification : attitude antisportive grossière / Article : 20.1, annexe 2C

Sanction : 3 dates de suspension dont 1 avec sursis / Période probatoire : 6 mois

Le Blanc-Mesnil SHB

Dossier 226

Joueur

Match : HBC du Bourget vs Le Blanc-Mesnil SHB (plus de 16 ans masc., honneur, places 5-8) / Motif : a bousculé l'arbitre du match / Moment : pendant match / Qualification : violence / Article : 20.1, annexe 4E

Sanction : 12 dates de suspension dont 6 avec sursis / Période probatoire : 6 mois

CA L'Haÿ-les-Roses

Dossier 227

Joueur

Match : HB Goussainville vs CA L'Haÿ-les-Roses (plus de 16 ans masc., honneur, places 21-24) / Motif : a donné un coup de pied à un adversaire / Moment : pendant match / Qualification : violence grave / Article : 20.1, annexe 3F

Sanction : 12 dates de suspension dont 2 avec sursis / Période probatoire : 6 mois

HB Goussainville

Dossier 228

Joueur

Match : HB Goussainville vs CA L'Haÿ-les-Roses (plus de 16 ans masc., honneur, places 21-24) / Motif : a eu une action de revanche envers un adversaire / Moment : pendant match / Qualification : violence grave / Article : 20.1, annexe 3F

Sanction : 10 dates de suspension dont 4 avec sursis / Période probatoire : 6 mois

LISTE DES GYMNASES DU TERRITOIRE INTERDISANT L'USAGE DE LA COLLE

Paris (75)

- Paris 17^e => gymnase Saussure, gymnase Alexandre-Lippmann, gymnase Léon-Biancotto, gymnase Courcelles, gymnase Fragonard
- Paris 18^e => gymnase Poissonniers

Seine-et-Marne (77)

- Avon => tous les gymnases de la ville
- Bagnaux-sur-Loing => gymnase municipal
- Brie-Comte-Robert => gymnase Georges-Brassens
- Cesson => gymnases Sonia-Delaunay & Colette-Besson
- Combs-la-Ville => gymnase Salvador-Allendé, gymnase Paloisel, gymnase Cartier
- Coulommiers => tous les gymnases de la ville
- Courtry => tous les gymnases de la ville
- Dammarie-les-Lys => tous les gymnases de la ville
- Le Chatelet-en-Brie => gymnase Foucher
- Le Mée => gymnase Rousselle & gymnase Caulaincourt
- Lieusaint => gymnase Richard-Dacoury
- Marolles => gymnase Gravelins
- Melun => tous les gymnases de la ville
- Montévrain => gymnase de Montévrain
- Moissy-Cramayel => gymnase Jatteau
- Nemours => tous les gymnases de la ville
- Provins => gymnase Raymond-Vitte
- Roissy-en-Brie => tous les gymnases de la ville
- Savigny-le-Temple => complexe Jean-Bouin
- Vert Saint-Denis => gymnase Jean-Vilar

Yvelines (78)

- Carrières-sur-Seine => gymnase des Pierres-Vives
- Le Perray-en-Yvelines => gymnase municipal
- Les Clayes-sous-Bois => tous les gymnases de la ville (tolérance pour les compétitions des catégories moins de 17 ans et plus de 16 ans, sauf dans le gymnase Guimier)
- Limay => tous les gymnases de la ville
- Maisons-Laffitte => tous les gymnases de la ville
- Rambouillet => gymnase de la Louvière
- Saint-Germain-en-Laye => tous les gymnases de la ville
- Trappes => gymnase Youri-Gagarine (sauf en compétition) & gymnase Broustal
- Vélizy-Villacoublay => tous les gymnases de la ville
- Vernouillet => gymnase Dieuleuev
- Versailles => gymnase Montbauron 1
- Voisins-le-Bretonneux => gymnase des Pyramides

Essonne (91)

- Boussy-Saint-Antoine => COSEC
- Crosnes => gymnase La Palestre
- Épinay-sous-Sénart => complexe sportif
- Marcoussis => tous les gymnases de la ville
- Mennecy => gymnase René-Guitton
- Quincy-sous-Sénart => salle Georges-Pompidou
- Vert-le-Petit => gymnase Roger-Bambuck
- Villebon-sur-Yvette => tous les gymnases de la ville

Hauts-de-Seine (92)

- Bagneux => gymnase Henri-Wallon (sauf plus de 16 ans) & gymnase Janine-Jambu
- Rueil-Malmaison => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)

Seine-Saint-Denis (93)

- Bobigny => tous les gymnases de la ville



- Bondy => gymnase Gérard-Aïache & Palais des sports
- Le Raincy => centre municipal sportif
- Romainville => gymnase Jean-Guimier

Val-de-Marne (94)

- Arcueil => tous les gymnases de la ville
- Bry-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Champigny-sur-Marne => gymnase Auguste-Delaune
- Chevilly-Larue => tous les gymnases de la ville
- Créteil => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)
- La Queue-en-Brie => gymnase Pierre-de-Coubertin (sauf en compétition)
- Le Perreux-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Valenton => gymnase Gérard-Roussel

Val-d'Oise (95)

- Auvers-sur-Oise => gymnase Daubigny
- Bessancourt => gymnase des Marboulous et gymnase Maubuisson
- Écouen => gymnase Jean-Bullant
- Ézanville => complexe de la Prairie
- Frépillon => gymnase municipal
- Magny-en-Vexin => gymnase Jean-Zay
- Méry-sur-Oise => gymnase municipal
- Mériel => gymnase André-Leducq (sauf les week-ends)
- Montmagny => tous les gymnases de la ville
- Taverny => COSOM André-Messenger



• USAGE DE LA RÉSINE (article 88.3 des règlements généraux de la FFHandball)

88.3 Usage des colles et résines

88.3.1 Principe général

Les clubs doivent se conformer aux décisions relatives à l'usage des colles et résines prises par les propriétaires des équipements sportifs qu'ils utilisent.

Précisément, la FFHB, les ligues régionales et les comités départementaux veillent au respect de ces décisions dans les conditions définies aux 2) et 3) ci-après.

88.3.3 Interdiction de toutes colles et résines

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage de toutes colles et résines :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- les deux équipes doivent jouer sans utiliser de colle ou de résine.

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, les juges-arbitres devront alors le mentionner sur la feuille de match et l'équipe fautive sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive compétente.

Si le club recevant n'a pas informé de club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), le club visiteur doit le faire signaler par les juges-arbitres sur la feuille de match, et l'équipe du club recevant sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive compétente.